

des 50 États n'assure donc l'autonomie gouvernementale à une minorité nationale de la même façon que la province de Québec garantit l'autonomie gouvernementale aux Québécois.

D'ailleurs, loin d'aider les minorités nationales, le fédéralisme américain pourrait bien avoir empiré leur situation. Pendant presque toute l'histoire des États-Unis, les tribus indiennes et les Hawaïens ont été mieux traités par le gouvernement fédéral que par celui des États. Les gouvernements d'État, contrôlés par les colons, ont souvent considéré les minorités nationales comme un obstacle à une colonisation accrue et à une mise en valeur accrue des ressources, et ont donc essayé d'enlever aux minorités leurs institutions politiques traditionnelles, de saper leurs droits issus de traités et de les déposséder de leurs terres ancestrales. Si le gouvernement fédéral a évidemment été complice d'une grande partie de ces mauvais traitements, il a au moins tenté à maintes reprises d'empêcher les abus les plus graves. On peut constater la même dynamique au Brésil, où le gouvernement fédéral essaie de protéger les droits des Indiens en Amazonie contre l'attitude prédatrice des États locaux.

En somme, loin de tenir compte des minorités nationales, le fédéralisme territorial de style américain a empiré la situation. Cela ne devrait pas nous étonner, puisque les peuples qui ont conçu le fédéralisme américain n'avaient pas intérêt à accommoder ces groupes. En décidant comment structurer leur régime fédéral – depuis la délimitation des frontières jusqu'au partage des pouvoirs et au rôle du pouvoir judiciaire – ils avaient comme objectif de consolider et d'agrandir un nouveau pays, et de protéger les droits à l'égalité des individus au sein d'une communauté nationale commune et non de reconnaître les droits des minorités nationales à l'autonomie gouvernementale¹⁶.

Si le fédéralisme américain ne visait pas à accommoder les groupes ethnoculturels, pourquoi l'a-t-on adopté ? Plusieurs raisons expliquent pourquoi les premiers colons, qui avaient une langue et une ethnicité communes, ont tout de même adopté le fédéralisme – ces raisons ont été étudiées en détail dans l'étude bien connue intitulée *The Federalist Papers*. Par-dessus tout, le fédéralisme était considéré comme une façon d'empêcher une démocratie libérale de dégénérer en une tyrannie. Comme l'indiquait Madison, le fédéralisme a contribué à empêcher des « factions » – en particulier une classe économique ou des intérêts d'affaires – d'imposer leur volonté, par la législation, au détriment « des droits des autres citoyens ou des intérêts généraux permanents de la collectivité ». Le fédéralisme complique la tâche de ceux qui « partagent le désir de violer les droits des autres citoyens » d'« agir en unisson les uns avec les autres ». « L'influence des dirigeants de ces factions peut attiser la flamme dans leur État, mais elle ne pourra pas provoquer une déflagration

16. Voir, Barbara THOMAS-WOOLLEY et Edmond KELLER, « Majority Rule and Minority Rights: American Federalism and African Experience », *Journal of Modern African Studies*, vol. 32, n° 3, 1994, pp. 416-417.